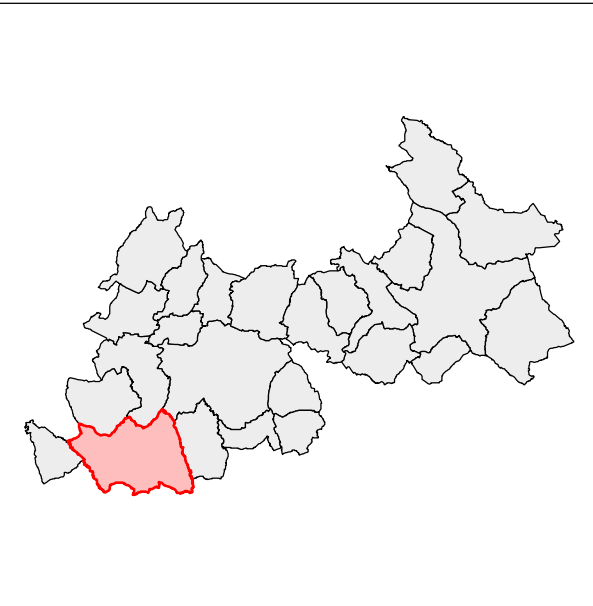




4.25 Zonage

Viella

Elaboration du PLU prescrite par D.C.C. du 11/09/2017
Projet de PLU arrêté par D.C.C. du 28/11/2022
Dossier soumis à l'enquête publique du 20/04/2023 au 23/05/2023
PLU approuvé par D.C.C. du 09/10/2023



Zonage du PLU

UA	UC	UE	UX	Aag	Av	Np
UB	UD	UL	A	Ap	N	Np

Prescriptions du PLU

- Protection ponctuelle ou titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
- Protection ponctuelle ou titre de l'article L. 151-19 - Petit patrimoine
- Protection ponctuelle ou titre de l'article L. 151-19 - Arbre remarquable
- Protection linéaire ou titre de l'article L. 151-19 - Haie ou alignement d'arbres
- Protection linéaire ou titre de l'article L. 151-23 - Haie ou alignement d'arbres
- Emplacement réservé (affectation et bénéficiaire en annexe)
- Espace voie classée
- Périmètre de protection ou titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
- Périmètre de protection ou titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine paysager
- Périmètre de protection ou titre de l'article L. 151-23 - Bâtiement
- Périmètre de protection ou titre de l'article L. 151-23 - Abords des cours d'eau
- Construction nouvelle ou en cours

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- zone Rouge
- zone Rouge Hochurée

